

Grand Régional Modèles et Allures Poneys 2014
 Organisé par la Fédération Poneys des Pays de la Loire
 Haras National du Lion d'Angers – Samedi 7 et Dimanche 8 juin 2014
Tarifs et Engagement

Engageur

NOM, Prénom :

CP et Ville :

Tél :

Adresse Mail:@.....

! Les informations relatives aux concours (programme, horaires de passages, plan des boxes) seront exclusivement transmises par mail. Aucun document ne sera envoyé par courrier.

POULINIÈRES/ FOALS/1 AN	nombre	Tarif adhérent FPPL	TOTAL	Nombre	Tarif non adhérent FPPL	TOTAL
Poulinières suitées (boîte une journée compris)		X 30€	=		X 45€	=
Trophée des foals		X 5€	=		X 10€	=
Trophée des 1 an		X 5€	=		X 10€	=
Location d'un boîte une journée		X 20€	=		X 25€	=
CUMUL			=			=
			Total à reporter Tableau 4			Total à reporter Tableau 4

REGIONAL 2 ET 3 ANS	nombre	Tarif adhérent FPPL	TOTAL	nombre	Tarif non adhérent FPPL	TOTAL
1 ^{er} engagement		X 60€*	=		X 75€*	=
A partir du 2 ^{ème} engagement		X 45€*	=		X 60€*	=
CUMUL			=			=
			Total à reporter tableau 4			Total à reporter tableau 4

***Ce tarif comprend la réservation d'un boîte pour le week-end (2 jours)**

A NOTER : Un repas OFFERT avec mon 1^{er} engagement dans le Régional des 2 ou 3 ans

REPAS SUPPLEMENTAIRE(S)	Nombre	Tarif 15€	TOTAL
Nombre de repas supplémentaire(s) pour la soirée du samedi soir (un repas est OFFERT avec le 1 ^{er} engagement pour le régional des 2 ou 3 ans)		X 15€	= A reporter tableau 4

TABLEAU 4	RECAPITULATIF
Cumul poulinières/ foals/1 an	=
Cumul 2 et 3 ans	=
Cumul repas supplémentaires	=
TOTAL GLOBAL	=

Veillez joindre à ce formulaire, un RIB et un chèque à l'ordre de la FPPL du total global (tableau 4) de vos engagements à l'adresse suivante :

Sarah BEAUMON
Secrétaire aux concours FPPL
La Ramellerie 49070 BEAUCOUZE

ATTENTION : Ces tarifs sont applicables jusqu'au 07 mai 2014; le tarif normal s'applique pour les courriers dont la date du cachet de la poste est antérieure au mercredi 07 mai inclus.

Passé cette date, le tarif pour engagement tardif (+ 15€ par poney) s'applique pour les courriers dont la date du cachet de la poste est comprise entre le 08 mai et le mercredi 14 mai inclus.

Aucun engagement ne sera pris en considération au-delà du 14 mai 2014 (cachet de la poste faisant foi).

⚠ Le bulletin d'engagement ne sera pas pris en compte, s'il est mal rempli ou incomplet, ou si le chèque ne correspond pas exactement au cumul des sommes réellement dues (en fonction de la date du cachet de la poste).

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : Mercredi 07 mai 2014

Je certifie exacts les renseignements fournis. Je m'engage à respecter les dispositions du règlement de ce Grand Régional 2014 organisé par la FPPL.

A _____, le _____

Signature